

Le chemin vers l'école commence par la sécurité.



Visitez caaschoolsafetypatrol.com.



Brigade scolaire

* La seule exception, c'est lorsqu'une route est séparée par un terre-plein central : les véhicules approchant en sens inverse ne sont alors pas tenus de s'immobiliser.
La CAA s'occupe bénévolement du Programme de brigade scolaire à titre de service public.

Les marques déposées CAA, le logo CAA et le nom du Programme de brigade scolaire sont la propriété de l'Association canadienne des automobilistes, qui en a autorisé l'utilisation. (2220-04/19)

Conseils pour les parents.

Marcher jusqu'à l'école.

Choisissez le bon moment. Les enfants n'ont pas tous le même niveau de maturité : il vaut donc mieux que ce soit vous qui décidiez du moment où vous laisserez votre enfant marcher sans surveillance jusqu'à l'école. Notez cependant que se rendre à l'école à pied à un jeune âge est une bonne chose. Commencez, dans un premier temps, par accompagner votre enfant jusqu'à mi-chemin pour accroître sa confiance et son sens des responsabilités.



Trouvez des compagnons de marche. Faites accompagner votre enfant, par exemple par son frère ou par un voisin, et demandez à un parent ou à un élève plus âgé de mener la marche. Plus le groupe sera grand, plus il sera visible des conducteurs.

Décidez d'un itinéraire avec votre enfant. Indiquez-lui où se trouvent les passages pour piétons, les panneaux d'arrêt, les points de repère, les dangers potentiels et les maisons des amis de la famille, en cas d'urgence.

Rangez les appareils électroniques. Placez les baladeurs et appareils mobiles dans le sac à dos de votre enfant, ou laissez-les à la maison. Rappelez à votre enfant d'être vigilant, en particulier lorsqu'il traverse la rue.

Ne vous laissez pas déranger par la météo. La marche est bonne, peu importe le temps qu'il fait! Vous n'avez qu'à habiller votre enfant chaudement lorsqu'il fait froid et lui faire porter des vêtements de pluie appropriés lorsqu'il pleut.

Visitez caaschoolsafetypatrol.com.



Brigade scolaire

* La seule exception, c'est lorsqu'une route est séparée par un terre-plein central : les véhicules approchant en sens inverse ne sont alors pas tenus de s'immobiliser.

La CAA s'occupe bénévolement du Programme de brigade scolaire à titre de service public.

Les marques déposées CAA, le logo CAA et le nom du Programme de brigade scolaire sont la propriété de l'Association canadienne des automobilistes, qui en a autorisé l'utilisation. (2220-04/19)

Conseils pour les parents.



Se rendre à l'école à vélo.

Votre enfant est prêt à se rendre à l'école à vélo?
Voici quelques conseils pour un trajet agréable :

Vérifiez l'équipement. Procédez à un entretien régulier du vélo de votre enfant et faites les réparations nécessaires. Assurez-vous que son casque est correctement ajusté et qu'il sait quoi faire en cas de crevaison.

Faites fi des conditions météorologiques. Ne laissez pas la météo dissuader votre enfant de se rendre à l'école à vélo (sauf, bien sûr, si les conditions sont dangereuses). Habillez-le selon le temps qu'il fait et assurez sa visibilité à l'aide de vêtements voyants et réfléchissants.

Faites une randonnée d'essai. Accompagnez d'abord votre enfant pour vous assurer qu'il est prêt à partir à vélo. Décrivez-lui le parcours vers l'école. Appliquez les règles de sécurité routière et expliquez les dangers potentiels.

Protégez le vélo contre le vol. Renseignez-vous sur les espaces où votre enfant pourra ranger son vélo à l'école. Laissez votre enfant s'exercer à utiliser le cadenas du vélo afin qu'il puisse se familiariser avec son utilisation.

Visitez caaschoolsafetypatrol.com.



Brigade scolaire

Conseils pour les parents.

Conduire votre enfant à l'école.

La sécurité des piétons commence avec les conducteurs.

Puisque vous avez le pouvoir d'influencer votre enfant par vos actions, collaborez avec nous pour faire de nos zones scolaires des endroits plus sûrs pour tous. Soyez prudents et évitez :



- de stationner votre véhicule en double ou de l'immobiliser sur les passages pour piétons (vous risqueriez sinon de réduire la visibilité des piétons);
- d'immobiliser votre véhicule du côté opposé de la rue, obligeant votre enfant à ensuite traverser la rue;
- d'immobiliser votre véhicule dans la circulation, obligeant votre enfant à se dépêcher de descendre;
- de dépasser ou de bloquer un autobus scolaire pour empêcher que votre enfant le manque.

Suggestions pour aider à limiter les dangers :

- Formez un groupe de covoiturage pour réduire le nombre de voitures dans les zones scolaires.
- Collaborez avec les responsables de l'école pour, d'une part, désigner un endroit spécifique où cueillir/déposer les enfants et, d'autre part, définir des heures décalées pour les piétons et les cyclistes.
- Respectez la limite de vitesse dans les zones scolaires.
- Lorsque vous voyez un autobus scolaire arrêté dont les feux rouges clignotent, immobilisez votre véhicule, peu importe la direction dans laquelle vous vous dirigez*.
- Avant d'avancer, attendez que les lumières rouges cessent de clignoter et que l'autobus se remette en marche; vous risquez sinon une amende et des points d'inaptitude.

Visitez caaschoolsafetypatrol.com.



Brigade scolaire

* La seule exception, c'est lorsqu'une route est séparée par un terre-plein central : les véhicules approchant en sens inverse ne sont alors pas tenus de s'immobiliser.
La CAA s'occupe bénévolement du Programme de brigade scolaire à titre de service public.

Les marques déposées CAA, le logo CAA et le nom du Programme de brigade scolaire sont la propriété de l'Association canadienne des automobilistes, qui en a autorisé l'utilisation. (2220-04/19)

Conseils pour les parents.

Dénoncez les conducteurs dangereux.

Si vous êtes témoin d'un conducteur qui ne s'arrête pas pour un autobus scolaire, garez-vous et notez ce qui suit :

- Lieu, date et heure
- Marque, modèle, couleur et numéro de plaque d'immatriculation du véhicule
 - Statut de l'autobus (en mouvement ou arrêté/feux clignotants allumés ou éteints)
 - Si des enfants montaient à bord ou descendaient de l'autobus
 - Si le conducteur fautif se déplaçait en sens inverse ou dans le même sens que l'autobus
 - Si possible, prenez une photo ou faites un croquis de la scène (après avoir arrêté votre véhicule à un endroit sécuritaire)

Contactez la police immédiatement et fournissez le plus d'informations possible, y compris le nom de tout témoin.



Visitez caaschoolsafetypatrol.com.



Brigade scolaire

* La seule exception, c'est lorsqu'une route est séparée par un terre-plein central : les véhicules approchant en sens inverse ne sont alors pas tenus de s'immobiliser.
La CAA s'occupe bénévolement du Programme de brigade scolaire à titre de service public.

Les marques déposées CAA, le logo CAA et le nom du Programme de brigade scolaire sont la propriété de l'Association canadienne des automobilistes, qui en a autorisé l'utilisation. (2220-04/19)

Conseils pour les élèves.

Se rendre à l'école en autobus.

En Ontario, plus de 800 000 élèves prennent l'autobus chaque jour. Un trajet sécuritaire commence par le respect de règles toutes simples :



Traverser la rue, avant et après l'embarquement.

- Marche le long de la route et passe devant l'autobus (au moins 10 grands pas devant) lorsqu'il est arrêté.
- Établis un contact visuel avec le chauffeur de l'autobus et attends un signal confirmant que tu peux traverser en sécurité.
- Regarde des deux côtés de la rue avant de traverser.
- Marche le long de la route pour rejoindre le parent/tuteur qui t'attend.

Lors de l'embarquement.

- Sois à ton arrêt d'autobus à l'avance.
- Tiens-toi loin du bord de la route, dans un endroit sûr, et ne joue pas dans les fossés ou les bancs de neige.
- Entre en file indienne dans l'autobus et tiens-toi à la rampe.
- Trouve ta place rapidement et assieds-toi en faisant face vers l'avant.
- Ne place rien dans l'allée, y compris ton sac à dos.
- Ne lance pas d'objets, ne te chamaille pas, et ne fais pas de bruits excessifs qui pourraient distraire le chauffeur.
- Suis les instructions du conducteur de l'autobus.
- Lorsque tu débarques de l'autobus, éloigne-toi de 6 grands pas (assez loin pour ne pas pouvoir toucher au véhicule).
- Si tu échappes quelque chose près de l'autobus, demande à un adulte de le ramasser; le chauffeur de l'autobus pourrait ne pas te voir.

Visitez caaschoolsafetypatrol.com.



Brigade scolaire

Le Programme de brigade scolaire CAA – une mesure de sécurité supplémentaire.

La CAA est reconnue pour offrir des initiatives exceptionnelles en matière de sécurité routière. Il est important pour nous d'aider les enfants à se rendre à l'école et à retourner à la maison – c'est pourquoi nous avons créé le Programme de brigade scolaire CAA il y a plus de 80 ans. Aujourd'hui, le programme est plus pertinent que jamais, considérant l'augmentation du nombre d'automobiles, d'autobus, de cyclistes et de piétons dans les zones scolaires.

Si votre école n'a pas encore implanté le Programme de brigade scolaire CAA, vous devriez envisager de le faire afin de profiter de cette mesure de sécurité supplémentaire.

Visitez caaschoolsafetypatrol.com
ou envoyez un courriel à
schoolsafetypatrol@caasco.ca

Visitez caaschoolsafetypatrol.com.



Brigade scolaire

* La seule exception, c'est lorsqu'une route est séparée par un terre-plein central : les véhicules approchant en sens inverse ne sont alors pas tenus de s'immobiliser.
La CAA s'occupe bénévolement du Programme de brigade scolaire à titre de service public.

Les marques déposées CAA, le logo CAA et le nom du Programme de brigade scolaire sont la propriété de l'Association canadienne des automobilistes, qui en a autorisé l'utilisation. (2220-04/19)